2° Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de production d'acier à basse émission de CO_2 sur le site de Dunkerque

Concertation continue débutée le
17 juin 2023

Le présent rapport couvre la période d' août 2024 à août 2025

Anne-Marie ROYAL garante
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 21 août 2025

commission nationale du débat public

Sommaire

Sommaire 2
Synthèse pour les décideurs et pour le public 3
Les enseignements clefs de la concertation continue 3
Préambule 5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP 5
La mission de la garante 5
Fiche d'identité du projet 6
Maitres d'ouvrage 7
Contexte du projet : 8
Localisation du projet : 8
Objectifs du projet initial selon le MO : 8
Caractéristiques principales du projet soumis à la concertation préalable : 9
Coût : 10
Calendrier : 10
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable 11
Actualités liées au projet et évolution(s) 12
Des investissements pour l'amélioration des installations sur le site de Dunkerque 13
La poursuite de la décarbonation de l'acier en Europe confrontée au coût de l'énergie et à la mise en œuvre du plan acier européen 13
Le projet de décarbonation sur Dunkerque 13
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ? 14
Le suivi des engagements du porteur de projet 14
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation 15
Les arguments exprimés 16
La synthèse des arguments 16
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade 17
La suite de la concertation continue 17
Les prochaines étapes du projet et de la concertation 17
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue 18
Liste des annexes 19

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La société ArcelorMittal porte un projet de production d'acier à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque dont la concertation préalable s'est déroulée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023. Ce projet attendu sur le territoire dunkerquois pour assurer la pérennité de l'activité d'ArcelorMittal avec une baisse des nuisances (poussières, bruit…) est sujet de craintes pour certains (salariés, public…) au niveau du coût de production de l'acier bas carbone et des besoins énergétiques pour cette fabrication d'acier (électricité, hydrogène).

Au 4° trimestre 2024 ArcelorMittal devait confirmer les investissements pour ce projet permettant de produire 60% de la capacité du site de Dunkerque avec un processus de fabrication bas carbone. Ce résultat serait possible grâce au changement de process d'élaboration de l'acier en supprimant l'utilisation du charbon au profit d'un processus de réduction directe du minerai de fer. Ce nouveau dispositif de production devait permettre de réduire de plus de 35% les émissions de CO^2 du groupe ArcelorMittal France d'ici 2030. Les évolutions du marché de l'acier mondial particulièrement en Europe déjà en crise majeure ont conduit ArcelorMittal à différer la décision d'investissement et à redimensionner le projet.

Quelques chiffres clés du projet tel qu'il était présenté en juillet 2024 :

- 1,8 milliard d'euros investis dans le projet, une capacité de production du site de Dunkerque de 6,8 millions de tonnes d'acier par an (Environ 40% de la production française)
- 35% de réduction d'émission de CO_2 au terme du projet pour ArcelorMittal d'ici 2030 et 6% des émissions industrielles de la France
- 1,8 tonne de CO_2 émise par tonne d'acier aujourd'hui et 0,5 tonne de CO_2 émise par tonne d'acier sur la nouvelle filière à la fin du projet

Puis le redimensionnement annoncé en mai 2025 :

ArcelorMittal annonce son intention d'investir dans un premier four électrique, sur son site de Dunkerque, pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros.

Les enseignements clefs de la concertation continue

L'intérêt manifesté par le public, les élus, la société civile (motion du CESER Hauts de France du 18 décembre 2024) a rappelé l'attachement au site ArcelorMittal Dunkerque et son importance dans la sidérurgie française et dans le processus de décarbonation de l'industrie française particulièrement en région des Hauts de France.

Alors que depuis le début de la concertation, les craintes avaient été exprimées par la population régionale sur le devenir du site et de ses salariés si la production d'acier bas carbone n'était pas compétitive, l'effondrement du marché de l'acier en Europe et la concurrence internationale ont mis en évidence les doutes sur les perspectives de développement régional qu'offrent la décarbonation de l'industrie avec ses nouvelles filières.

Dans cette phase de concertation continue et vu le nombre de projets industriels sur la zone portuaire de Dunkerque se sont les impacts socio-économiques qui ont été les plus questionnés tant par les adultes que par les jeunes. L'intérêt des jeunes rencontrés pour le processus de concertation était significatif. Cette concertation a continué de mobiliser un large public sur un territoire où les 20 procédures de concertation, débat public depuis 2020 ont conduit à une certaine lassitude et démobilisation du public. La qualité de la concertation mise en œuvre par les équipes d'ArcelorMittal tant dans la programmation que pour les supports utilisés ou les interventions peuvent expliquer la mobilisation au cours de cette seconde année de concertation continue.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de production d'acier à basse émission de CO_2 sur le site de Dunkerque, menée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023, ArcelorMittal a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Anne-Marie ROYAL de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 2 de la garante, couvrant la période d'août 2024 à août 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

24 juin 2022 : La CNDP est saisie par ArcelorMittal, RTE et Natran (anciennement GRTgaz)

23 novembre 2022 au 12 février 2023 : concertation préalable sous l'égide de Anne-Marie ROYAL et Jean - Michel STIEVENARD

12 mars 2023 : Publication du bilan de la concertation préalable établi par la garante et le garant

10 mai 2023 : Publication par les maitres d'ouvrage des enseignements qu'ils tirent de la concertation et de leur réponse au bilan des garants.

7 juin : Avis de la CNDP sur le document de réponse publié par le porteur de projet et nomination d'une garante pour la concertation continue

Juillet 2023 : début de la concertation post concertation préalable (concertation continue), sous l'égide d'Anne-Marie ROYAL (lettre de mission du 16 juin 2023)

17 juillet 2024 : Publication du 1° rapport intermédiaire

21 Aout 2025 : Publication du 2° rapport intermédiaire

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;

les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

ArcelorMittal, premier producteur d'acier en France, a choisi d'agir sur la source principale d'émission de CO^2 de la sidérurgie primaire et de revoir ses process de fabrication, afin de répondre aux ambitions européennes et nationales de réduction des émissions de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO^2 d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 millions de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production.

Afin de réduire ses émissions globales de CO^2 de 36% à l'horizon 2030 la stratégie d'ArcelorMittal France, présentée dans le projet en 2022, consiste à transformer en profondeur la manière de produire l'acier tout en conservant la capacité de production actuelle du site de Dunkerque

- Réduire les émissions de CO^2 à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO^2 à 0.5 tonne de CO^2 en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque.
- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque avec un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations.

Le descriptif du projet se trouve dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site de la concertation : https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/

Ce projet fait partie d'un triptyque d'actions pour tendre vers la neutralité carbone de la production d'acier à l'horizon 2050 conformément aux directives européennes. Il correspond à la seconde phase du triptyque.

L'augmentation de l'utilisation de l'acier recyclé de substitution de la fonte dans le processus de fabrication des aciers à chaud constituait la phase 1. Grâce aux travaux initiés en 2022, le taux d'acier recyclé a doublé sur le site de Dunkerque. Ce levier a déjà permis de diminuer de 8 % les émissions de CO^2 du site de Dunkerque.

Le troisième levier consiste à capter le CO_2 résiduel. Une fois purifié, ce CO^2 peut être transporté vers différentes destinations. Il peut être soit utilisé dans des processus industriels soit stocké dans des couches géologiques profondes, particulièrement celles sous-marines qui contenaient initialement du gaz naturel.

Pendant la première année de concertation continue (Juillet 2023- Juillet 2024), le projet de production d'aciers à basse émission de CO^2 a connu 2 évolutions majeures par rapport au projet initial :

La première évolution concerne la diminution de la consommation en eau avec à la fois

- la non-création d'une nouvelle station de pompage dans le bassin maritime. Au sein du futur procédé, l'eau de mer sera utilisée pour refroidir les installations. Pour ce faire, ArcelorMittal Dunkerque va s'appuyer sur la station de pompage d'eau de mer déjà existante. Cette eau va être récupérée et refroidit dans des tours aéroréfrigérantes
- l'utilisation des eaux de pluie qui seront collectées en amont du site, pour la nettoyer et la réutiliser à la place d'eau industrielle.

La seconde évolution concerne l'évolution des implantations :

- Avec le regroupement des nouvelles implantations afin de limiter les impacts et faciliter l'organisation future et celle du chantier.
- Un déplacement vers le sud du site de l'emplacement du raccordement au 400 000 volts

Cependant ce projet qui devait être validé par un engagement de financement avant la fin 2024 ne verra pas le jour sous cette forme compte tenu des évolutions du marché de l'acier en Europe, avec une baisse de la demande de 20 % en cinq ans et une augmentation significative des importations représentant désormais 30 % du marché.

L'équipe décarbonation continue de travailler sur les différentes études et un projet alternatif non présenté à ce jour. Au vu du contexte économique et financier européen, les décisions finales d'investissement n'ont pas encore été prises. Néanmoins pour préserver les perspectives économiques du projet, ArcelorMittal a décidé notamment de revoir les orientations du projet et/ou à reporter certaines phases, notamment l'implantation du DRI (réduction directe du fer ou Direct Reduction of Iron). L'élaboration des aciers à partir d'ajout de ferrailles dans le cycle de production actuel se poursuit (première phase du dispositif de décarbonation de la production d'aciers).

Avant d'engager l'investissement sur le projet de production d'aciers à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque, ArcelorMittal réclame la levée de nombreuses incertitudes réglementaires impactant fortement la sidérurgie et un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières efficace, ainsi que des mesures de défense commerciale plus robustes pour lutter contre la concurrence extra-européenne déloyale.

Maitres d'ouvrage :

Le projet était initialement porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France pour le projet de production d'acier à basse émission de CO^2, RTE pour le renforcement de l'alimentation électrique du site et Natran (GRTgaz) pour le renforcement de son alimentation en gaz naturel.

ArcelorMittal France est une filiale du groupe ArcelorMittal, entreprise leader de la sidérurgie qui fournit des aciers de haute qualité pour de grands secteurs d'activité tels que l'automobile, le bâtiment, l'énergie, l'emballage et l'industrie. En 2021, le groupe a produit plus de 69 millions de tonnes d'acier. Il compte 158 000 salariés dans 60 pays. Dont 15 350 en France.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire public de transport d'électricité en France.

Natran (GRTgaz) assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel.

En tant que gestionnaire du réseau public de transport de gaz et d'électricité en France, RTE et Natran instruisent, respectivement, les demandes de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau public de transport d'électricité pour un raccordement en 400 000 volts par liaisons souterraines et au réseau de distribution de gaz naturel par une canalisation souterraine de 300 millimètres, indispensables à la mise en œuvre du projet d'ArcelorMittal ce qui leur confère le rôle de co-maîtres d'ouvrage

Contexte du projet :

Ce projet s'intègre dans une volonté industrielle du groupe ArcelorMittal de s'adapter au nouveau marché décarboné européen et s'intègre dans une évolution du site sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque pour atteindre la neutralité carbone en 2050 à terme et de réduire de près de 6% les émissions industrielles françaises.

ArcelorMittal Dunkerque s'inscrit dans la dynamique territoriale de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque qui s'est engagée dans la décarbonation de ses activités qui représentaient 21 % des émissions industrielles de CO^2 de France en 2020. Une dynamique entre les acteurs locaux sur le territoire dunkerquois a permis créé en 2023 au dunkerquois d'être le premier territoire lauréat de l'appel à projet ZIBAC (zone industrielle bas carbone). En parallèle le développement du dunkerquois se fait par l'accueil de nouvelles industries de l'économie de la décarbonation dont des *gigafactory* de production de batteries mais également la filière amont et aval de la batterie et des projets.

Localisation du projet :

L'implantation des nouvelles installations se fait dans le périmètre du site de Dunkerque d'ArcelorMittal dans lequel l'activité doit se poursuivre en parallèle à cette implantation (carte dossier de concertation)

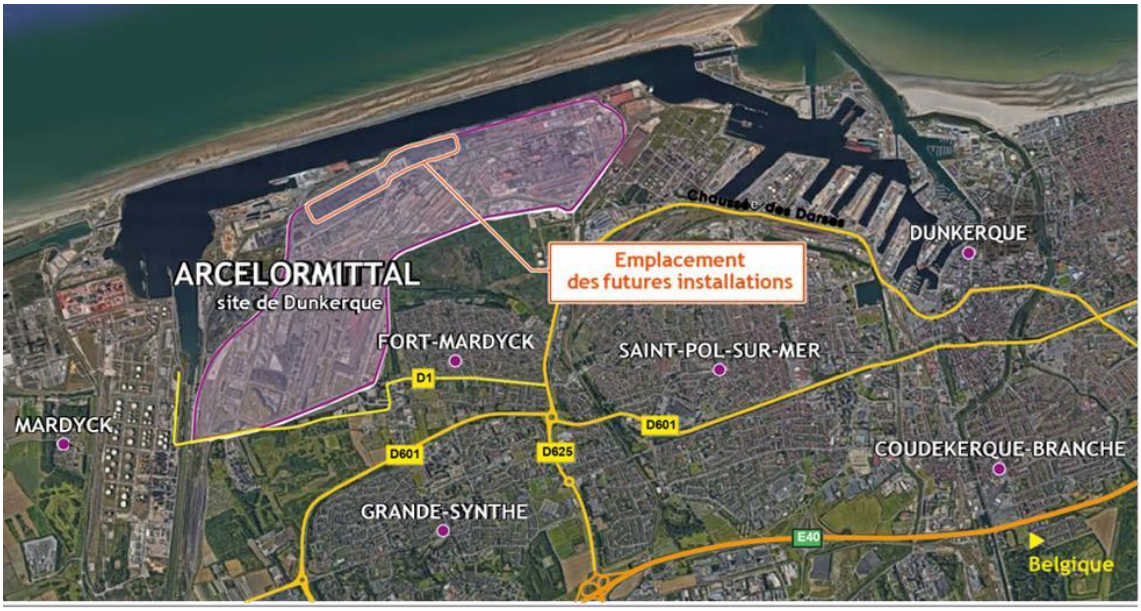

Objectifs du projet initial selon le MO :

-- Réduire les émissions de CO^2 à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO^2 à 0.5 tonne de CO^2 en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque sur la nouvelle filière de production.

- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque avec un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations

Caractéristiques principales du projet soumis à la concertation préalable :

Le projet, présenté à la concertation préalable, consistait à transformer profondément la manière d'élaborer l'acier en changeant les procédés de production. A l'issue de sa mise en œuvre, la filière actuelle dite "Haut-Fourneau" ne représenterai plus que 40% de la capacité existante en ne maintenant qu'une partie des équipements actuels en production significativement ralentie.

La mise en œuvre de ce nouveau procédé de production d'acier est prévue avec les nouvelles installations suivantes :

Une unité de réduction directe du fer : elle réduit, par du gaz naturel dans un premier temps, les oxydes de fer (naturellement présents dans le minerai de fer) en fer métallique pré-réduit, sans le faire fondre. L'innovation principale de la filière consiste à séparer l'opération de réduction de celle de fusion, dont l'association simultanée au sein des hauts-fourneaux nécessitait jusqu'alors l'utilisation de carbone sous forme de coke (dérivé du charbon obtenu par pyrolyse dans la cokerie).

Deux fours électriques (à arc électrique) : les deux nouveaux fours prévus sont à arc électrique, fonctionnant avec du courant alternatif (le charbon, en tant que source d'énergie de la production d'acier, sera ainsi remplacé par l'électricité).

Deux fours électriques poches qui permettent l'affinage de l'acier liquide et l'ajustement de sa température avant les étapes ultérieures de fabrication qui resteront identiques au processus actuel pour permettre l'expédition de l'acier sous forme de brame (grosse plaque) ou de colt (rouleau).

Illustration du changement de processus extrait du dossier de concertation produit par ArcelorMittal lors de la concertation préalable

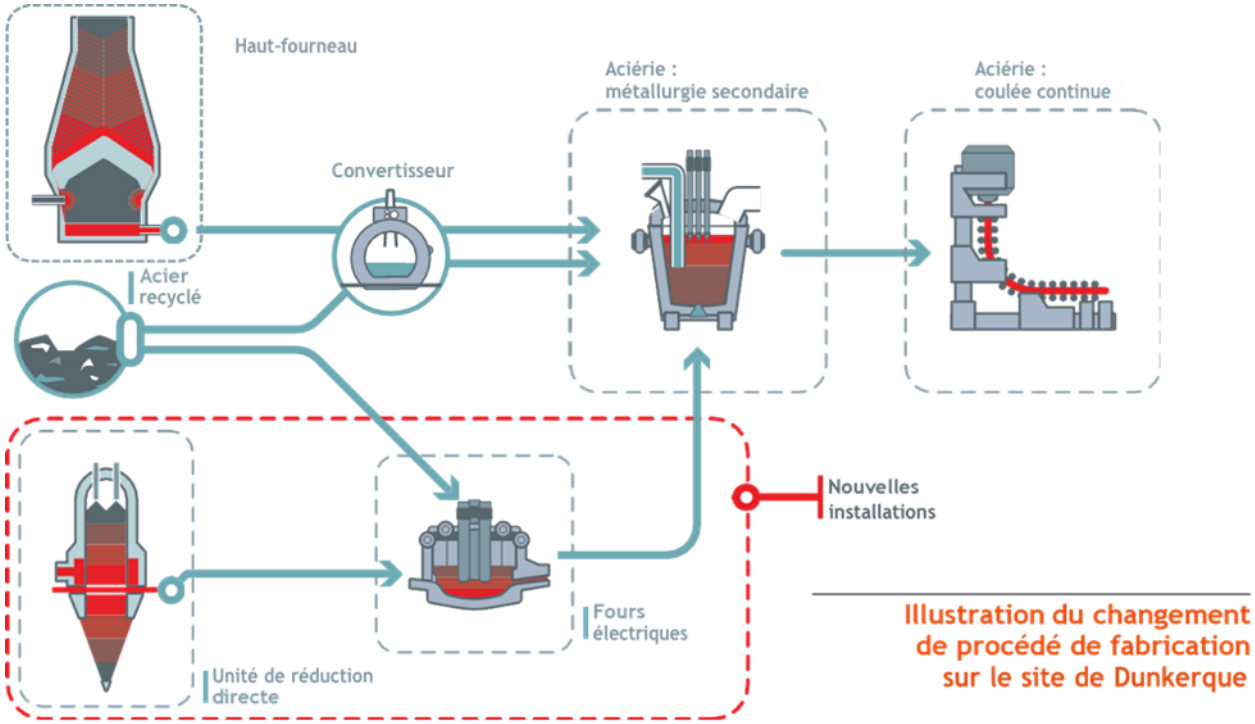

Illustration du changement de procédé de fabrication sur le site de Dunkerque

Coût :

Le coût du projet, sous cette forme, a été affiné depuis le dossier de la concertation préalable, il était estimé à 1,8 milliard en juillet 2024. ArcelorMittal devrait bénéficier d'une aide financière de l'État à hauteur de 850 millions d'euros, actée par la signature d'une convention de financement avec l'ADEME. Cette aide est conditionnée à l'utilisation de l'hydrogène pour le processus de réduction directe

Actuellement depuis mai 2025 ArcelorMittal annonce un investissement possible à hauteur de 1,2 milliard maximum sans présenter le contenu de cet investissement mais en annonçant un four électrique.

Calendrier :

A la rentrée de septembre 2024 le calendrier du projet était décalé par rapport au dossier initial de plusieurs mois compte tenu des études complémentaires nécessaires pour ce projet dans un site industriel en activité.

En septembre 2024, l'enquête publique était planifiée pour début 2025 (avec la nouvelle procédure prévue dans la loi industrie verte). Les équipements étant prévus pour une mise en service dernier trimestre 2027.

Le dépôt du dossier d'autorisation du projet GRTgaz était prévu dans les mêmes temps pour une mise en service en septembre 2027.

Pour RTE, la procédure n'avait pas été modifiée, une phase d'étude prévue en 2025 pour une autorisation 3° trimestre 2027 et une mise en service du raccordement 400 000 volts au 2° semestre 2030, de 2027 à 2030 une alimentation transitoire avec les lignes en 225 000 volts est envisagée.

Le 25 novembre 2024, par flash info adressé au personnel des sites en France, ArcelorMittal réaffirmait qu' « ArcelorMittal France reste engagée dans son programme de décarbonation, le projet n'est pas arrêté » L'équipe décarbonation continue de travailler sur les différentes études. Pour l'année 2024 à fin octobre, ce sont 43 millions d'euros qui ont été investis dans la phase d'ingénierie préliminaire.

Le 26 novembre 2024 ArcelorMittal France diffusé un communiqué de presse intitulé :
« ArcelorMittal fait le point sur ses projets de décarbonation en Europe - ArcelorMittal en France » publié sur le site de la concertation.

Néanmoins au vu du contexte économique et financier européen, les décisions finales d'investissement n'ont pas encore été prises. La situation économique a fait l'objet de nombreuses communications depuis plusieurs mois (réunion d'encadrement, vidéos, communiqués de presse…).

De nombreuses incertitudes réglementaires impactent fortement cette industrie *: « Avant de prendre des décisions finales d'investissement, il est indispensable d'avoir une visibilité complète sur l'environnement réglementaire qui garantira qu'une production d'acier plus coûteuse peut être compétitive en Europe en l'absence d'un prix mondial du carbone.*

Nous attendons plusieurs développements importants en 2025, notamment la révision prévue du MACF, une révision anticipée des mesures de sauvegarde de l'acier et la publication du Plan d'action pour l'acier et les métaux. Une fois en vigueur, ces initiatives détermineront le cadre de compétitivité pour les investissements de décarbonation en Europe.

Dans l'intervalle, nous poursuivons nos études d'ingénierie et nous analysons également une approche par étapes, qui commencerait par la construction de fours électriques, qui pourraient aussi être alimentés par de l'acier recyclé, pour réduire significativement les émissions.

ArcelorMittal reste engagé pour sa décarbonation et vise toujours d'atteindre le zéro émission nette d'ici à 2050. » extrait du communiqué de presse du 26 novembre 2024 site internet ArcelorMittal France.

En parallèle, le groupe continue d'investir dans ArcelorMittal France

- Les 3 chantiers majeurs du deuxième trimestre 2025 ont été définitivement approuvés ces derniers jours pour un total de 254 millions d'euros sur le site de Dunkerque (réparation majeure du haut-fourneau 4 (démarrage le 15/4/2025), remettre aux standards l'agglomération 3 (environnement et productivité) et le remplacement du convertisseur 5 de l'aciérie.
- En parallèle dans un communiqué de presse du 26 novembre 2024 ArcelorMittal réaffirmait « rester engagé pour sa décarbonation et vise toujours d'atteindre la zéro émission nette d'ici à 2050. » Il présentait les actions mises en œuvre en Europe en ce sens avec l'investissement sur les sites de Gijon et Sestao en Espagne pour la production d'acier bas carbone et en Belgique pour la captation du CO^2.
- Pour le présent projet de production d'aciers à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque la volonté de le maintenir est réaffirmé par ArcelorMittal mais aucune date pour l'investissement n'a été annoncée (communiqués de presse et audition de Alain Le Grix de la Salle, Président d'ArcelorMittal France par les députés de la Commission des finances, le 9 juillet,.)

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

La CNDP dans son avis du 7 juin 2023 considère que la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation préalable répond globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants. Dans ce même avis, la CNDP recommande aux porteurs de projet ainsi qu'aux acteurs locaux (extraits de la délibération) que :

« les maitres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous outils de concertation nécessaires pour toucher un large public à l'occasion de la concertation continue.

les thématiques suivantes soient en particulier approfondies :
- *le montage financier du projet,*

- *le bilan énergétique,*
- *les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects).*

RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois.

GRT Gaz mette en place ses réunions d'organisation de chantier en lien avec la concertation continue en associant tous les publics concernés.

L'Etat, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et les services correspondants. »

Suite au bilan de la concertation préalable les maitres d'ouvrage se sont engagés tant sur la mise en place d'une procédure de concertation continue innovante et renforcée que dans des réponses compléments d'information. Le bilan de la première année de concertation continue a été présentée dans le rapport intermédiaire publié le 24 juillet 2024

Actualités liées au projet et évolution(s)

La première année de concertation continue avait été à une période intense pour l'équipe projet qui passait de l'avant-projet sommaire au projet sommaire et faisait évoluer le projet d'implantation en limitant la surface afin de respecter au maximum les principes d'éviter et réduire (ERC). Ces choix d'implantation avaient pour objectif de rendre compatibles le projet, avec les contraintes techniques d'une implantation dans une entreprise en fonctionnement. Une modification du planning de chantier et de mise en service des équipements en découle. La tour de réduction directe arrivant préconstruite, nécessitait un accès par le bassin face à Arcelor Mittal et ne devait être installée et donc mise en service qu'après les 2 fours électriques...

Vu les nombreuses incertitudes réglementaires, la surproduction mondiale et la chute du marché qui impactent fortement l'industrie de l'acier, ArcelorMittal réclame un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières efficace, ainsi que de mesures de défense commerciale plus robustes pour lutter contre la concurrence extra-européenne déloyale.

Le 24 avril 2025 ArcelorMittal France Nord a annoncé un plan de suppression de 636 postes en sachant que le groupe compte 15 400 salariés en France.

« La révision des mesures européennes de sauvegarde de l'acier, entrée en vigueur le 1er avril 2025, a permis d'apporter les premières réponses attendues par la filière acier européenne. Mais avant d'investir dans de nouvelles technologies ArcelorMittal estime nécessaire d'avoir une visibilité sur les débouchés et pour cela que l'industrie de l'acier a besoin d'une limitation des importations à 15 % de la demande d'acier, ainsi que d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) efficace qui puisse protéger le secteur, notamment du phénomène de « resource shuffling ». Ces conditions devraient permettre de rétablir une concurrence équitable sur le marché européen de l'acier » extrait communiqué ArcelorMittal du 15 mai 2025 sur le site de la concertation.

Des investissements pour l'amélioration des installations sur le site de Dunkerque

En parallèle au plan de sauvegarde de l'emploi avec 636 suppressions postes dont 295 à Dunkerque, ArcelorMittal continue d'investir dans l'entretien et l'amélioration des installations sur ce site pour 254 millions d'euros, avec des travaux en cours ou qui s'achèvent pour le Haut fourneau 4. Ce dernier a été remis en service mi-juillet après une réparation majeure (165 millions d'euros, l'investissement principal de cette phase de travaux) .

La poursuite de la décarbonation de l'acier en Europe confrontée au coût de l'énergie et à la mise en œuvre du plan acier européen

Le 15 mai 2025 alors qu'ArcelorMittal a annoncé sa volonté de poursuivre le projet de décarbonation sur le site de Dunkerque. Cette annonce qui peut être vu comme une avancée reste conditionnée aux évolutions réglementaires et du marché et se situe dans un contexte particulier puisque le 19 juin ArcelorMittal confirmait l'arrêt du projet de décarbonation en Allemagne :

Extraits article du Monde du 19 juin 2025

Le groupe *« ne peut malheureusement pas donner suite à ses projets visant à décarboner ses usines » de Brême (nord) et Eisenhüttenstadt (est), »* précise un communiqué de l'aciériste, qui arrête un plan de transformation estimé à 2,5 milliards d'euros, dont 1,3 milliard d'euros d'aides publiques…. « *Même avec ce soutien financier [public], la rentabilité de cette transition n'est pas suffisante, ce qui montre l'ampleur du défi à relever»*, observe Geert Van Poelvoorde, PDG d'ArcelorMittal Europe, cité dans le communiqué… Par ailleurs, *« les prix actuels de l'électricité en Allemagne sont élevés, tant en comparaison internationale qu'avec les pays européens voisins »,* souligne le groupe, pointant un problème dont le nouveau gouvernement a fait une priorité pour tenter de relancer l'activité économique….ArcelorMittal affirme *« maintenir son objectif d'améliorer encore le bilan carbone de ses installations »,* mais il devient *« de plus en plus improbable d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2 d'ici à 2030 »,* alors que *« l'hydrogène vert n'est pas encore une source d'énergie viable »* et que le processus de réduction directe du fer à partir de gaz naturel *« n'est pas compétitif en tant que solution transitoire ».*(article du Monde du 19 juin 2025)

Le projet de décarbonation sur Dunkerque

A ce jour l'équipe travaillant sur le projet décarbonation semble avoir finalisé ce projet et être prête à le présenter dès que celui-ci sera entériné pour l'investissement par le groupe ArcelorMittal.

Ce qui devrait être validé est une première tranche d'investissement de 1,2 milliard d'euros pour 1 four électrique mais les informations sur le design du projet ne sont pas communiquées. Le report sans engagement sur une échéance) de la phase de réduction directe et l'installation du second four électrique ont été indiqué -par le Président d'ArcelorMittal France.

Alain Le Grix de la Salle, Président d'ArcelorMittal France a été auditionné par les députés de la Commission des finances, le 9 juillet, il a confirmé que :

- La convention d'investissement de l'ADEME (subvention de l'Etat de 850 millions d'euros) est prolongée jusque fin 2025 avec une obligation de commande d'un DRP (unité de réduction directe) et le passage de ce DRP à l'hydrogène. Mais vu le coût actuel du gaz naturel et de fabrication de l'hydrogène le DRP est décalé.

- L'Europe représente 55% des ventes d'ArcelorMittal. Cet acier est produit en Europe. Pour Alain Le Grix de la Salle il n'est pas question de délocaliser la production à destination du marché européen en dehors de l'Europe.

- Il annonce qu'actuellement le projet de décarbonation, se limitera à un four et sera confirmé en septembre en fonction des garanties apportées par l'Europe. Pour l'utilisation de l'hydrogène dans l'industrie, il n'y a pas de modèle économique en France aujourd'hui ; Il faut des expérimentations.

- Le montant de 1,2 milliard d'euros pour un seul four intègre l'adaptation du site pour intégrer ce four dans l'usine existante. Cet investissement dans la restructuration du site ne sera pas à renouveler par la suite pour d'autres implantations contribuant à cette phase du projet de décarbonation de la production d'acier sur le site. Ce four devrait pouvoir être opérationnel en 2028 2029.

Par ailleurs pour les financements publics, une première prolongation de la convention avec l'ADEME a été accordée pour 6 mois (jusque la fin 2025), correspondant à subvention de 850 millions d'euros conditionnée à la production d'acier décarboné avec l'utilisation de l'hydrogène pour la réduction directe.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

ArcelorMittal a poursuivi son implication dans la concertation et a fourni les précisions attendues sur le projet ses évolutions dans les temps de rencontres. Mais les réponses apportées par les équipes d'ArcelorMittal jusqu'en octobre 2024 ont besoin d'être redéfinies ou à minima adaptées au nouveau calibrage et phasage du projet. Les impacts sur le bruit ne seront pas les mêmes selon le projet de même pour l'approvisionnement, la consommation énergétique, les emplois …

Au-delà du projet soumis à la concertation ArcelorMittal a fourni des éléments sur le processus de captation du CO^2 avec la présentation du retour d'expérience sur le projet 3D DMX sur le site de la concertation. Ce projet implanté au sein du site sidérurgique de Dunkerque :

- soutenu par l'Union Européenne, regroupe 10 partenaires clés engagés dans la transition énergétique autour d'ArcelorMittal : TotalEnergies, Axens, IFP Energies nouvelles, DTU, ETH Zurich, Air Products,GreenFlex, John Cockerill, Gassco AS, Brevik Engineering AS, SEQENS.
- visait à permettre l'extension de la technologie DMX™ à une installation industrielle de plus grande envergure, capable de capter un million de tonnes de CO^2 par an. Les études associées à la conception d'une telle installation ont été réalisées entre 2021 et 2024 et ont été mises à jour sur la base des résultats et des retours d'expérience obtenus lors de l'opération du pilote 3D.

La mise en œuvre de ce procédé de captation du CO^2 dans des conditions industrielles au sein de l'usine ArcelorMittal de Dunkerque ont confirmé son efficacité élevée, avec un taux de captage de CO^2 supérieur à 90 % et l'absence d'obstacles techniques. Le projet a bénéficié d'une intégration optimale avec l'usine en étant connecté aux réseaux d'énergies et de fluides (vapeur, azote, air comprimé, gaz de haut-fourneau, électricité) disponibles sur le site

En parallèle une information sur l'actualité concernant le site de Dunkerque a été publié sur le site de la concertation avec deux communiqués de presse en mai .

Ces efforts de transparence des équipes locales d'ArcelorMittal ne peuvent cependant répondre aux demandes du public. Celui-ci attend la prise de décision du financement du projet de décarbonation et le phasage du chantier.

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Calendrier des rendez-vous et actions de concertation :

Juillet 2024 :

- Visite du site ArcelorMittal de Dunkerque sur les perspectives de décarbonation et temps d'échanges - 24 juillet - 25 participants

Septembre 2024

- Rencontre « Jeunes » - 10 au 15 septembre - Fabuleuse Factory - Place du centenaire, Dunkerque ont vu passer 12 000 personnes. On peut considérer avoir échangé avec 150 jeunes sur cette période
- Rencontre proximité avec des sportifs - 13 septembre - la remise des dossards aux participants aux Boucles Dunkerquoises a concerné 800 personnes, nous avons pu échanger avec environ 120 d'entre elles en distribuant 150 flyers

Octobre 2024

- Visite du site ArcelorMittal de Dunkerque sur les perspectives de décarbonation et temps d'échanges - 05 octobre - 25 participants
- Rencontre « Enfants » avec des scolaires dans le cadre de la Fête de la science - 10 octobre – au PLUS (Palais de l'Univers et des Sciences), ateliers, animations par petits groupes 80 enfants avec accompagnateurs.
- Rencontre « Familles » au Salon de la mobilité : DKarboShow - du 19 au 21 octobre au Kursaal de Dunkerque. Cet évènement qui a accueilli 3 000 personnes a été l'occasion d'un échange approfondi avec une trentaine de personnes et a donné lieu à une forte couverture presse et à des émissions de radio en direct, il réunissait en partenariat avec Ecosysteme D 9 entreprises du territoire -
- Webinaire CCI (Chambre de commerce et industrie) - 17 octobre, en ligne uniquement– présentation du projet de décarbonation et temps d'échanges – 70 entreprises du territoire étaient inscrites, ce fut un temps riche e

Novembre 2024 :

- Comité riverains ArcelorMittal Dunkerque – 5 novembre – Ce temps d'échanges bi annuel organisé par l'équipe ArcelorMittal permet d'aborder avec les riverains un ensemble de sujets concernant le fonctionnement du site de Dunkerque et en particulier un suivi du projet présenté à la concertation

Rencontres avec le monde de l'entreprise

- Visite du site ArcelorMittal de Dunkerque sur les perspectives de décarbonation et temps d'échanges par l'équipe de direction de l'entreprise « Dillinger »- 11 octobre
- Visite du site ArcelorMittal de Dunkerque sur les perspectives de décarbonation et temps d'échanges, par l'équipe de direction de Centrale Nucléaire de Gravelines – 4 novembre
- Séminaire de cadres URSSAF au Centre Minier de Lewarde - 7 novembre – présentation du projet de décarbonation et séance de questions/réponses.

Ces différents temps ont été riches en échange et adaptés aux différents publics en particulier avec des ciblages de publics et des rencontres sur des lieux ou dans des temps compatibles avec leur quotidien
(visites de site, rencontres de sportifs à la remise des dossards, des personnes intéressées par l'automobile au salon de la mobilité, rencontre d'autres professionnels…)
Les rencontres de la concertation étaient programmées jusqu'en novembre avec une pause prévue pour la fin d'année. Vu les incertitudes sur le plan de financement et sur le soutien européen à la sidérurgie en fin d'année les rencontres n'ont pas été programmées au premier semestre 2025.

Le site internet de la concertation a été revu pour une meilleure ergonomie, il permet de façon simple d'accéder à l'ensemble du processus de concertation avec tous les comptes rendus, les présentations… Il est régulièrement consulté avec un nombre de visiteurs important pour une concertation continue (plus de 2000 visiteurs et visiteuses par trimestre en 2025)

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

Sur cette courte période de moins de 5 mois, entre juillet et novembre 2024, près de de 500 personnes ont pu approfondir leur connaissance du projet, poursuivre les échanges avec l'équipe projet. Pendant cette période un nouveau public a pu questionner ce projet, une large majorité des personnes participantes n'avait pas suivi la concertation préalable ni à la première année de concertation continue. Les ateliers jeunes et enfants ont permis à ces publics de découvrir les modalités de production de l'acier mais également de questionner ce projet avec leurs mots, de façon très intéressante sur les besoins en matériaux de l'acier, les ressources nécessaires, les façons de travailler….

Comme pendant la concertation préalable, la faisabilité du projet est interrogée par les participant.e.s de la concertation continue, en particulier la compatibilité de l'investissement massif que nécessite le projet pour sa mise en place dans un contexte économique difficile *« la date de publication du FEED (projet définitif) et par conséquent, la publication des informations qui en découlent (calendrier, budget…)? » « la date de mise en production de l'acier avec le nouveau procédé ? ». « Ou en sont les autres sites et producteurs d'aciers « où en est le site de Fos-sur-Mer sur la décarbonation ?» « Est ce que d'autres sidérurgistes en France font de la production d'acier comme à Dunkerque ? »*

Les besoins en énergie et son coût restent une inquiétude tant des publics jeunes qu'adultes.
« L'origine de l'électricité nécessaire à ces fours, est ce qu'elle viendra de Gravelines ? » est une interrogation sur la capacité d'alimentation et de substitution au charbon. *« l'avenir de la cokerie*

avec la mise en place du nouveau procédé ? » « la suppression complète ou progressive du charbon dans la production de l'acier ? »

Les questions sur l'avenir des sidérurgistes utilisant des hauts fourneaux en France et sur la continuité de la production sidérurgique française continue à être un sujet majeur.

Les impacts de la restructuration du projet sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque tant sur la qualité de l'air, sur les poussières, et sur la vitesse de salissement des murs du Dunkerquois et la perception des riverains sur le projet de décarbonation.

L'utilisation de l'acier recyclé dans le processus de fabrication et pour quel type d'aciers constitue une question récurrente, « *dans les années 60, le site de Dunkerque produisait un acier de renommée mondiale produit exclusivement à partir de riblons (acier recyclé). Il demande pourquoi le procédé a changé depuis ? »*

« Y a-t-il une appartenance d'ArcelorMittal au projet "Northen Light" qui vise à capter et stocker le CO_2 en Norvège ? » les questions sur les modes de décarbonation reste une préoccupation ainsi que les impacts sur les emplois *« l'avenir des salariés actuels de la filière des hauts fourneaux ? Est-ce que des postes vont être supprimés. »*

Ces questions ont dans la phase de concertation trouvé des réponses pour certaines incomplètes ou remises en cause par l'évolution du projet : à ce jour aucun élément n'a été fourni sur le calendrier de mise en œuvre. Cette absence de réponses est une preuve de réalisme et de sincérité des équipes d'ArcelorMittal, impliquées dans la concertation, qui ne maitrisent pas les décisions.

Les attentes de réponses sont énormes. Un indicateur de cette attente est le niveau de consultation du site internet avec 2300 visiteurs distincts sur le site de la concertation au premier trimestre 2025.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Quel projet sera mis en œuvre ? À quel coût avec quels impacts ? Quand ? Le design du projet potentiel est le cœur du questionnement, vu les questions exprimées jusqu'ici dans la concertation.

Le projet qui semble possible de mettre en œuvre ,à ce stade, par ArcelorMittal doit être précisé en partant du projet initial pour permettre de comprendre ce nouveau phasage et l'implantation sur le site, les conséquences sur l'emploi sur les impacts environnementaux et socioéconomiques

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

La décision d'investissement devrait être confirmée avant la fin 2025 vue les annonces de Monsieur Alain Le Grix de la Salle, Président d'ArcelorMittal France lors de son audition par la Commission des finances à l'Assemblée Nationale. Cette décision reste tributaire du contexte socioéconomique et de la mise en œuvre du plan Acier européen. Le projet qui serait retenu pour cet investissement est l'installation d'un seul four électrique, sans possibilité de recours à la convention actuelle de financement de l'ADEME.

Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue

1. Présentation du projet,

En l'état des incertitudes qui existent sur le projet de production d'acier à basse émission de CO_2 sur le site de Dunkerque, il est indispensable que le design du projet retenu par ArcelorMittal France pour ce projet soit présenté à la CNDP puis au public.

Ce dossier de présentation doit permettre au public d'avoir une vision claire sur le « nouveau projet » et ses impacts par rapport à l'ancien projet. En effet, il est nécessaire que ce dossier permette à chacun de vérifier si ce projet ne présente pas de nouveaux impacts environnementaux et socioéconomiques qui n'auraient pas été portés à la concertation préalable.

Le coût du projet et son financement devront être précisés dans ce dossier ainsi que les besoins énergétiques et en matières premières de cet équipement avec sa capacité de production.

L'engagement des porteurs de la saisine CNDP (ArcelorMittal, EDF, Natran ex GRT Gaz) pour la concertation préalable doit être confirmé, précisé dans le cadre du projet dans sa configuration actuelle.

2. Modalités de concertation

Les modalités de concertations doivent être adaptées afin de donner une large place à la présentation du nouveau projet, son calendrier ainsi que les hypothèses de mise en œuvre de l'ensemble du projet initial tant dans le temps que dans les préalables nécessaires à cette mise en œuvre.

De nouveaux supports de présentation devront être accessibles au public (salariés, riverains, personnes intéressées par le projet, public jeune…) tant sur le site internet que sous forme d'exposition présentant la nouvelle implantation, le process de fabrication, l'origine des matières premières pour alimenter le four, ses impacts…

Une réunion de présentation de ce projet avec conférence de presse est à prévoir pour démarrer la nouvelle phase de concertation puis un programme de visites rencontres à mettre en place.

La réactualisation d'un module questions réponses sur le site de la concertation permettrait de faciliter le dialogue

Liste des annexes

Annexe 1 lettre de mission

commission nationale du débat public

Le président

Paris, le 16 juin 2023

Madame,

Lors de sa séance plénière du 07 juin 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de production d'acier à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 novembre 2022 au 12 février 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 12 mars 2023. En mai 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 07 juin 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux généraux de la concertation continue

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 – Recommandations pour la concertation continue sur le projet de production d'acier à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens d'information et tous les outils de concertation nécessaires pour toucher un plus large public à l'occasion de la concertation continue ;
- à l'occasion de la concertation continue, certaines thématiques soient approfondies, en particulier :
  - le montage financier du projet ;
  - le bilan énergétique ;
  - les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects) ;

- RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois ;

- GRT Gaz mette en place ses réunions d'organisation de chantier dans le cadre de la concertation continue, en associant tous les publics concernés ;

- L'État, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et sur les services correspondants.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations. En ce qui concerne la dernière recommandation, je vous informe que l'avis du 07 juin a été adressé aux différentes collectivités territoriales et acteurs locaux.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous présenterez avec le maître d'ouvrage à la CNDP les modalités de l'information et de la participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre. Il est important que vous soyez associée, dès maintenant, à l'élaboration des modalités à venir, aussi afin de pouvoir garantir la mise en place des réunions publiques de « reddition des comptes » à venir. Ces réunions devront permettre de présenter aux publics les enseignements tirés par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable.

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Anne-Marie ROYAL
Garante de la concertation continue portant sur le projet de production d'acier à basse émission de CO^2 sur le site de Dunkerque

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

@debatpubli @CNDPDebatPu Commission nationale du débat

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr